

# Otages, l'inadmissible stratégie

PAR EMMANUEL CHICON

MALGRÉ LEUR MISE AU BAN DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE, LES PRISES D'OTAGES SE MULTIPLIENT. COMME LES FORMES DE MOBILISATION CITOYENNE QUI LES DÉNONCENT.



Journaliste indépendant, EMMANUEL CHICON travaille depuis deux ans sur les questions de justice pénale internationale. Collaborateur régulier du quotidien *L'Humanité*, il est également producteur pour *La Nouvelle fabrique de l'Histoire* sur France Culture.

21 décembre 2004, fin d'après-midi. En se pressant dans les couloirs du métro, les Parisiens apprennent par les écrans digitaux de la RATP, presque en temps réel, la libération des journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, séquestrés depuis la fin août par l'Armée islamique en Irak. Heureuse conclusion de quatre mois d'angoisse, pendant lesquels les proches des otages ont craint à tout moment qu'un site Internet – ce nouvel outil pour une stratégie, elle, ancestrale, de la terreur – ne diffuse les images de leur décapitation (1).

L'élargissement des correspondants français a sans doute été rendu possible par un cocktail mélangeant diplomatie parallèle et discours insistant sur la politique arabe de la France et son opposition à l'intervention américano-britannique, ce qui revient à accréditer l'idée fort contestable qu'il y aurait des « bons » et des « mauvais » otages en Irak. Mais C. Chesnot et G. Malbrunot ont également bénéficié d'une forte médiatisation doublée d'une rare mobilisation citoyenne, avec l'appui de la communauté musulmane de France et les quelque 74 000 signatures de soutien rassemblées par Reporters sans frontières. Pourtant, quinze jours à peine après leur retour, Florence Aubenas, reporter à *Libération*, et son interprète Hussein Hanoun al-Saadi « disparaissaient » à Bagdad. A l'heure où nous écrivons ces lignes, Paris n'arrivait toujours pas à savoir s'il s'agissait « d'un enlèvement politique, crapuleux, ou d'une disparition » (2), même si la direction du quotidien privilégiait la piste criminelle.

## UNE « INDUSTRIE » EN FORTE CROISSANCE

Si un gouvernement est prêt à faire le maximum – dividendes politiques obligent – pour libérer les otages symboliquement importants



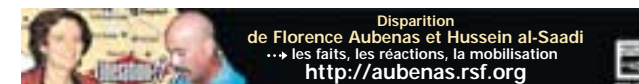
(des journalistes par exemple), il n'en va pas de même pour les milliers d'autres victimes, tout aussi « innocentes ». Tantôt « business » lucratif pour les mafias visant les élites économiques (comme en Sardaigne, ou au Mexique), les prises d'otages peuvent avoir des visées économico-politiques – à l'instar du kidnapping d'employés des compagnies pétrolières occidentales, effectué par des milices ethniques du Delta du Niger. Et cette pratique, désormais mondialisée, demeure une arme terroriste de choix, utilisée le plus souvent dans le cadre de conflits asymétriques, dont l'Irak serait l'exemple le plus récent et la Tchétchénie la forme la plus extrême (3). Diversifiée dans ses formes, « l'industrie du rapt » est en plein essor depuis une dizaine d'années. En 1997, le Département d'Etat américain estimait que les prises d'otages représentaient 15 % des actes de terrorisme international. La compagnie d'assurances Hiscox (4) et les spécialistes les chiffrent désormais à au moins 10 000 chaque année.

C'est la Colombie, avec « un fonds de roulement » de quelque 3 000 prises d'otages annuelles, de toutes durées, qui détient le record des enlèvements connus dans le monde. Ils sont commis par les forces paramilitaires (AUC), et surtout les mouvements de guérillas, l'ELN et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui en tirent l'essentiel de leurs revenus (5). Ces dernières détiennent en outre une soixantaine d'otages « politiques » (militaires, policiers et civils), dont la députée colombienne Ingrid Betancourt, enlevée le 23 février 2002. Leur sort est lié à un « accord humanitaire », autrement dit à un échange de prisonniers (6) conclu entre les FARC et le gouvernement colombien, un processus qui est cependant au point mort depuis l'expiration, le 30 décembre dernier, de l'ultimatum fixé par le président Uribe pour l'élargissement des otages. C'est la raison pour laquelle les comités de soutien à Ingrid Betancourt – actuellement au nombre de 280 répartis dans 39 pays – dont quelques membres ont récemment fondé l'association Otages du monde (ODM), ont appelé au moment de la libération de C. Chesnot et G. Malbrunot « à un renforcement de la mobilisation internationale en faveur de l'ensemble des personnes privées arbitrairement de leur droit à la liberté, et à continuer de faire pression sur le gouvernement colombien pour qu'il négocie avec les FARC ».

## DES INSTRUMENTS JURIDIQUES SANS RÉELLE PORTÉE PRATIQUE

La prise d'otages est en effet explicitement interdite par le droit international humanitaire : les Conventions de Genève (1949 et 1977) la définissent comme un crime de guerre, de même que

le Statut de la Cour pénale internationale (CPI). La Convention des Nations unies contre la prise d'otages de 1979 – actuellement ratifiée par 142 Etats à l'exclusion, entre autres, de la Colombie – exige, elle, que les auteurs de prises d'otages soient « poursuivis ou extradés » selon un mécanisme proche de la compétence universelle des justices nationales. Mais jusqu'à présent, les tribunaux se sont peu attaqués à ce fléau, en dehors des enlèvements commis pendant le conflit libanais. Si trois ex-otages américains ont obtenu gain de cause devant le juge fédéral



- (1) Au moins 150 Occidentaux ont été enlevés en Irak depuis avril 2004. Une trentaine d'entre eux ont été assassinés, dont la dernière, Margaret Hassan, britannique-irakienne, représentante sur place de l'ONG *Care*, aurait été exécutée en novembre dernier. Son corps n'aurait cependant pas été retrouvé.
- (2) Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères cité par *Le Monde* dans son édition du 20 janvier.
- (3) Le terrorisme tchétchène compte à son actif la prise d'otages qui semble bien être la plus meurtrière de l'histoire. Elle s'est déroulée dans une école de Beslan, en Ossétie du Nord. Après l'assaut des forces russes, le bilan officiel fait état d'au moins 339 morts, dont de nombreux enfants.
- (4) Affiliée à la Lloyd's de Londres, cette compagnie est leader mondial des polices d'assurances incluant des clauses de protection contre les prises d'otages pour les expatriés.
- (5) Selon l'ONG hollandaise *Pax Christi*, plus de 250 millions d'euros sont extorqués aux familles et aux entreprises chaque année. Le business du rapt représenterait près de 1 point du Produit intérieur brut colombien.
- (6) Quelque 400 guérilleros sont actuellement détenus dans les prisons colombiennes. 23 d'entre eux ont été graciés par le président Uribe début décembre 2004.
- (7) La procédure a été lancée par Roger Auque, Marcel Carton, Jean-Paul Kaufmann et la veuve de Michel Seurat. Tous ont été enlevés en 1985 par le Jihad islamique, organisation apparentée au Hezbollah libanais, et libérés en 1988, à l'exception de Seurat, décédé en 1986, pendant sa détention. Deux membres d'une équipe d'Antenne 2, Georges Hansen et Jean-Louis Normandin, kidnappés en mars 1986 par un groupe similaire, se sont également joints à cette plainte.

## action

Pour réclamer la libération de Florence Aubenas et de Hussein Hanoun al-Saadi, rendez-vous sur le site de Reporters sans frontières : [www.rsf.org/rubrique.php3?id\\_rubrique=459/](http://www.rsf.org/rubrique.php3?id_rubrique=459/)

Pour participer à la campagne « Aéropostale 3000 », lancée par les comités Ingrid Betancourt, écrivez un mot de soutien à un ou plusieurs des 3 000 séquestrés de Colombie. Pour les modalités, voir : [www.educweb.org/Aeropostale/](http://www.educweb.org/Aeropostale/)

Quant à l'association Otages du monde, son site sera bientôt en ligne. En attendant, vous pouvez contacter ses membres à [otagesdumonde@hotmail.fr](mailto:otagesdumonde@hotmail.fr)

de leur pays, qui a condamné l'Iran à leur payer 65 millions de dollars de dommages et intérêts en 1998, la plainte contre X pour « crimes d'enlèvement et de séquestration aggravée » déposée par les otages français (7) en mai 2002 n'a pas encore abouti. L'impunité règne également en Colombie, au point que la fondation *Pais Libre*, créée en 1991 pour lutter contre les rapt, a envoyé une communication à La Haye dans l'espoir que le procureur de la CPI se saisisse de ces crimes – du moins les plus récents, la Cour n'exerçant sa compétence que pour ceux commis après le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Le consensus semble désormais internationalement établi pour désigner la prise d'otages comme un acte terroriste spécifique et condamnable en tant que tel. Plus personne, en effet, ne se réfère à l'article 12 de la Convention de 1979 stipulant que la prise d'otages pouvait être légitime dans les conflits où « *les peuples luttent contre la domination coloniale, l'occupation étrangère et les régimes racistes* ». Mais si la condamnation est unanime, les moyens alloués pour combattre ce fléau sont dérisoires, voire inexistantes. Ainsi, « *il n'existe encore aucune structure juridique d'aide aux séquestrés et à leurs proches pendant et après les enlèvements, contrairement aux victimes d'attentats* » explique Corinne Vallerent, vice-présidente de ODM, qui souhaite placer son association à la pointe de ce combat. Tout en continuant coûte que coûte à mobiliser l'opinion publique concernant une situation « *inacceptable* » que résume un enseignant de Bogota : « *Quand des Occidentaux sont enlevés en Irak, le monde entier s'indigne fort justement, mais nous, quand nous recevons dans une enveloppe le doigt d'un fils ou d'une fille kidnappés, personne n'en parle. Depuis son enlèvement, Ingrid (Betancourt, NDLR) a donné un visage et un nom à tous ces anonymes* ».

**EI**

#### POUR EN SAVOIR PLUS

<[www.admin.ch/ch/fr/rs/0\\_351\\_4/](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/0_351_4/)>

Lien pour accéder à la Convention internationale contre la prise d'otages de 1979.

<[www.educweb.org/Ingrid/indexFr.htm](http://www.educweb.org/Ingrid/indexFr.htm)>

Site des comités de soutien à Ingrid Betancourt. Revue de presse internationale régulièrement actualisée en trois langues (français, espagnol et anglais).

<[www.paislibre.org:8080/home.htm](http://www.paislibre.org:8080/home.htm)>

site de la Fondation *Pais Libre* qui lutte contre les enlèvements (en espagnol).

<[www.anncol.org/side/2/](http://www.anncol.org/side/2/)>

version anglaise du site de l'agence officielle des FARC.

## LA FONCTION POLITIQUE DES OTAGES, DE L'ANTIQUITE A LA GUERRE D'IRAK

La prise d'otages n'est pas un phénomène nouveau. Dans l'Antiquité grecque et romaine, elle est couramment pratiquée et sert à garantir la bonne exécution d'un traité militaire ou politique. Jules César transforme cette pratique, considérée comme légale, en tactique. Pendant la conquête des Gaules (58-52 avant J.C.), les légions romaines prélèvent des otages parmi l'aristocratie des cités gauloises vaincues, comme gages de leur allégeance future. La *pax romana* repose d'ailleurs en partie sur des « otages de luxe », fils de princes ou de rois, élevés à Rome avec tous les égards dus à leur rang, avant d'être renvoyés chez eux, « romanisés ».

Cette fonction politique des otages n'est pas une spécificité européenne. « *Dans le Japon du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est même un système de gouvernement qui permet aux shoguns de contrôler leurs vassaux* », nous apprend Christophe Courau (1). Elle perdure pendant le Moyen Age et l'histoire moderne, parallèlement aux enlèvements contre rançons entre chrétiens et musulmans, phénomène apparu avec les premières croisades et qui culmine au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces actes de piraterie imputés aux corsaires écumant la Méditerranée concernent des dizaines de milliers de captifs qui doivent « racheter » leur libération, parfois en travaillant pour leurs ravisseurs.

Il faut attendre la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement les années 70, pour assister à un changement majeur. L'utilisation des otages comme arme politique n'est plus l'apanage des Etats ou des armées (comme pendant les deux guerres mondiales), mais bien celui de mouvements révolutionnaires et de groupes terroristes. C'est le cas des opérations menées par certains commandos palestiniens (Munich, 1972 ; Entebbe, 1976), par les Brigades rouges italiennes (Aldo Moro, 1978) ou par des guérillas latino-américaines comme celle des Tupamaros uruguayens (rapt et assassinat de diplomates occidentaux au début des années 1970).

Les simples civils sont désormais de plus en plus souvent ciblés pour faire pression sur les opinions publiques et les gouvernements.

Avec le Liban des années 80, en proie à une guerre civile internationalisée, l'instrumentalisation des otages civils est parachevée au service de ce que Gérard Chaliand, spécialiste en géopolitique, appelle « *un terrorisme de coercition diplomatique parrainé par des Etats* ». L'Iran a ainsi su tirer parti de son soutien au Hezbollah chiite libanais, auteur de la plupart des prises d'otages d'Occidentaux survenues entre 1985 et 1991 (2).

Avec la chute de Saddam Hussein, l'Irak est devenu un paradigme de la prises d'otages. A côté des « classiques » rapt crapuleux motivés par les rançons, d'autres kidnappings s'inscrivent à présent dans une stratégie politique à double dimension : nationale et transnationale. Car si leur objectif premier est d'expulser la puissance d'occupation et d'empêcher le projet américain de recomposition politique de l'Irak, les prises d'otages revendiquées par les nébuleuses d'Al-Qaida participent aussi à la propagation de la terreur et de l'instabilité à travers le monde.

(1) « Otages », revue *Historia*, n°695, novembre 2004, pp. 16 à 20.

(2) Pour une analyse détaillée du rôle de l'Iran dans la crise des otages occidentaux au Liban, voir sur le site de l'excellente revue *Cultures et conflits*, les pages en libre accès <[www.conflits.org/article.php3?id\\_article=42%3E](http://www.conflits.org/article.php3?id_article=42%3E)> et <[www.conflits.org/article.php3?id\\_article=549](http://www.conflits.org/article.php3?id_article=549)>